

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference  
in Federal Electoral Processes and  
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère  
dans les processus électoraux et les  
institutions démocratiques fédérales

## Résumé d'entrevue : Isabelle Mondou et Amy Awad\*

De hautes fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien ont été rencontrées en entrevue par les avocats de la Commission le 2 juin 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Le présent résumé est la version publique du résumé d'entrevue classifié qui a été présenté en preuve aux audiences de la Commission tenues à huis clos en juillet et août 2024. Le présent résumé divulgue la preuve qui, de l'avis de la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

### Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

## 1. Rôles et relations avec l'ingérence étrangère

- [1] En mai 2021, Isabelle Mondou a été nommée sous-ministre au ministère du Patrimoine canadien (« **PCH** »). Elle a d'abord rejoint PCH le 22 octobre 2018 en tant que sous-ministre déléguée, et a occupé ce poste pendant 18 mois. D'avril 2020 à avril 2021, elle a travaillé au Bureau du Conseil privé (« **BCP** ») en qualité de sous-ministre des communications dans le cadre de la réponse du gouvernement du Canada à la COVID-19.
- [2] Amy Awad a été nommée directrice générale, Cadres de politiques pour les marchés numériques et créatifs en août 2023. Comme directrice générale, elle est chargée du développement des politiques et de la législation relatives à l'écosystème de l'information, notamment la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur*

---

\* Traduction.

## NON CLASSIFIÉ

*les nouvelles en ligne* et le projet de loi C-63 [ce projet de loi présenté par le gouvernement du Canada vise à créer la *Loi sur les préjudices en ligne*. Cette loi obligerait les plateformes de médias sociaux à protéger les utilisateurs contre le contenu préjudiciable, à créer des caractéristiques de conception pour protéger les enfants et à rendre inaccessibles les images intimes diffusées sans consentement ainsi que le contenu relevant de l'exploitation sexuelle des enfants]. M<sup>me</sup> Awad contribue aussi aux efforts internationaux dans le domaine des médias numériques et pilote des initiatives pour protéger les arts et les expressions culturelles des peuples autochtones.

- [3] M<sup>me</sup> Awad a expliqué qu'une grande partie du travail de PCH en lien avec l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques se déploie sur le plan de la promotion d'un écosystème d'information sain. L'un des objectifs de ces initiatives est de renforcer la résilience des Canadiens face à la mésinformation et à la désinformation.
- [4] M<sup>me</sup> Mondou a comparé le travail de PCH en matière d'ingérence étrangère dans les processus démocratiques à un entonnoir. Au sommet de l'entonnoir, PCH travaille à bâtir une résilience citoyenne solide en soutenant les médias canadiens, en promouvant la cohésion sociale et le multiculturalisme, ainsi qu'en luttant contre les préjudices en ligne. À la partie étroite de l'entonnoir, PCH investit dans des projets et des recherches pour contrer les préjudices spécifiques résultant de l'ingérence étrangère.
- [5] M<sup>me</sup> Mondou a affirmé qu'il est important de promouvoir la diversité des points de vue dans les médias canadiens. La diversité des sources d'information permet aux Canadiens de détecter la mésinformation et la désinformation. De plus, les citoyens ont besoin de sources fiables pour pouvoir prendre des décisions éclairées. À ce titre, un écosystème médiatique solide et indépendant est indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie saine.

## 2. Initiative de citoyenneté numérique

### 2.1. Origines et structure

- [6] [L'Initiative de citoyenneté numérique (« **ICN** ») est une stratégie à volets multiples qui vise à appuyer la démocratie et la cohésion sociale au Canada en renforçant la

## NON CLASSIFIÉ

résilience des citoyens face à la désinformation en ligne ainsi qu'en établissant des partenariats pour soutenir un écosystème d'information sain. L'ICN comporte deux volets : le Programme de recherche en matière de citoyenneté numérique (« **PRCN** »), qui inclut le Programme de contributions en matière de citoyenneté numérique (« **PCCN** ») et l'Initiative de Diversité des contenus en ligne (« **DCEL** »).]

- [7] M<sup>me</sup> Mondou a expliqué que les discussions qui ont eu lieu avant et après les élections générales fédérales de 2019 ont permis de concevoir et d'adapter le fonctionnement de l'ICN. À l'époque, la ministre Karina Gould [ministre des Institutions démocratiques] a étudié le Plan pour protéger la démocratie canadienne afin de déterminer les meilleures stratégies pour contrer au mieux l'ingérence étrangère. Dans le cadre de ce plan, PCH s'est avéré particulièrement bien placé pour soutenir les organisations de la société civile, considérées comme des acteurs clés dans la lutte contre la propagation de la mésinformation et de la désinformation.
- [8] M<sup>me</sup> Mondou a mentionné qu'à la veille des élections de 2019 et après le lancement de l'ICN, les travaux de PCH sur la mésinformation et la désinformation incluaient : (i) le financement de la recherche visant à comprendre le phénomène de mésinformation et de désinformation dans le contexte canadien; et (ii) le financement de projets visant à mieux outiller les citoyens pour qu'ils développent une résilience face à la mésinformation et la désinformation. Dans le cadre du volet de la DCEL de l'ICN, PCH a également commencé à collaborer avec les plateformes de médias sociaux, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux afin d'établir un ensemble de principes que toutes les parties pourraient mettre en œuvre pour promouvoir la diversité du contenu en ligne.
- [9] M<sup>me</sup> Awad a précisé que l'ICN est composée : (i) du PRCN, qui englobe l'élaboration des politiques de PCH en lien avec les préjudices en ligne, et du PCCN, qui finance la recherche et le développement d'outils visant à renforcer la résilience de la société face à la mésinformation et à la désinformation; ainsi que (ii) de l'Initiative de DCEL, un groupe de travail international multilatéral conçu pour soutenir la disponibilité et l'accès en ligne à une diversité de contenus, y compris des contenus factuels.

## NON CLASSIFIÉ

- [10] M<sup>me</sup> Mondou a souligné qu'aucun pays n'est à l'abri de la désinformation. La mésinformation et la désinformation sont des phénomènes complexes et adaptatifs, pouvant s'ancrer dans n'importe quel environnement informationnel.

### 2.2. Mésinformation-désinformation et la Charte canadienne des droits et libertés

- [11] M<sup>me</sup> Awad a expliqué que l'ICN n'a pas de définition officielle de la mésinformation et de la désinformation. Cependant, la distinction entre désinformation et mésinformation repose sur l'intention. La désinformation désigne un élément d'information faux ou trompeur diffusé délibérément. La mésinformation désigne un élément d'information faux ou trompeur diffusé sans que l'on sache qu'il est faux. D'un point de vue pratique, il peut être difficile de les détecter. Toute politique doit donc trouver un équilibre entre la protection de la liberté d'expression et la lutte contre les préjudices causés par la mésinformation et la désinformation.
- [12] M<sup>me</sup> Mondou a rappelé que la *Charte canadienne des droits et libertés* protège la liberté d'expression des Canadiens. C'est pourquoi l'ICN vise à informer le public et à mettre à sa disposition les outils nécessaires pour qu'il puisse prendre des décisions éclairées pour lui-même.

### 2.3. Extension de la portée et du financement

- [13] M<sup>me</sup> Mondou a déclaré que lors de la première phase de l'ICN, à l'approche des élections fédérales de 2019, PCH a pu utiliser ses programmes existants pour mettre en place des activités axées sur les citoyens et favoriser la résilience face à la mésinformation et à la désinformation de même qu'aux autres préjudices en ligne. Bon nombre de ces activités ont abordé la mésinformation et la désinformation de manière accessoire, plutôt qu'à titre d'objectif principal. Cette approche pragmatique reposait sur les programmes existants en raison de l'absence d'autorités et de financement propres à l'ICN avant les élections fédérales de 2019.
- [14] Pour mettre en œuvre la deuxième phase de l'ICN, 19,4 millions de dollars lui ont été attribués sur quatre ans dans le budget de 2019. [L'ICN a également reçu près de 4,5 millions de dollars du Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport lors de la pandémie de COVID-19. Le financement a

## NON CLASSIFIÉ

été reconduit jusqu'en 2024-2025, avec une dotation supplémentaire de 31 millions de dollars annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022.] Sur les 19,4 millions de dollars, 2,4 millions de dollars ont été affectés à une initiative conjointe avec le Conseil de recherches en sciences humaines (« **CRSH** ») appelée « Initiative conjointe pour la recherche en matière de citoyenneté numérique de PCH-CRSH ». [Cette initiative octroie des fonds pour encourager la recherche canadienne qui permettra de mieux comprendre les répercussions de la désinformation en ligne au Canada dans le but d'éclairer les programmes et les politiques. Elle vise également à renforcer la capacité du pays à mener des recherches entourant la lutte contre la désinformation en ligne et d'autres préjudices connexes en ligne. Enfin, l'initiative conjointe cherche à favoriser la création d'une communauté de recherche spécialisée dans la citoyenneté numérique et la désinformation en ligne au Canada.]

- [15] M<sup>me</sup> Mondou a mentionné que l'initiative conjointe crée un réseau de chercheurs qui étudient la mésinformation et la désinformation ainsi que leurs répercussions. L'ICN peut recourir à ce réseau en cas de besoin. M<sup>me</sup> Awad a souligné que l'initiative se concentre généralement sur la mésinformation et la désinformation plutôt que sur l'ingérence étrangère.
- [16] [Depuis sa création, l'ICN a financé plus de 140 projets.] Son financement prendra fin en mars 2025. Actuellement, des accords sont en place pour le soutien de programmes de lutte contre la mésinformation et la désinformation par l'ICN, mais ces accords expireront également en mars 2025. M<sup>me</sup> Mondou a affirmé qu'un financement permanent renforcerait la capacité de l'ICN à combattre les préjudices causés par la mésinformation et la désinformation.

### 2.4. Initiative de journalisme local (« IJL »)

- [17] [Lancée en 2019 sous la forme d'un programme de cinq ans, l'IJL soutient la création d'un journalisme civique original qui répond aux besoins diversifiés des communautés mal desservies du Canada.]
- [18] M<sup>me</sup> Mondou a expliqué que l'IJL a été mise sur pied en réponse à la fermeture des journaux locaux et d'autres sources d'information locale à un rythme alarmant. Un « désert informationnel » constitue une menace pour la démocratie, car pareille

## NON CLASSIFIÉ

situation mine la capacité des citoyens à rester informés. Les citoyens ont moins de pouvoir sur leurs choix lorsqu'ils n'ont pas accès à des informations adéquates.

- [19] L'IJL met des fonds à la disposition des médias canadiens admissibles pour qu'ils embauchent des journalistes ou rémunèrent des pigistes afin de produire un contenu journalistique civique destiné aux communautés mal desservies. M<sup>me</sup> Mondou a indiqué que l'IJL a financé jusqu'à 400 postes de journalistes dans ces communautés à travers le Canada. Récemment renouvelée, l'IJL a été mise sur pied à la suite d'un rapport financé par PCH intitulé *Le miroir éclaté : Nouvelles, démocratie et confiance dans l'ère numérique*, produit par le Forum des politiques publiques. Ce rapport analysait les effets de la diminution progressive du journalisme local. En se basant sur l'analyse et les recommandations du rapport, le gouvernement a élaboré des initiatives stratégiques visant à augmenter le nombre de postes de journalistes locaux. Ces initiatives se sont également traduites par un crédit d'impôt pour les abonnements à des journaux numériques, une incitation fiscale pour compenser les salaires des journalistes [introduite dans le budget fédéral de 2019 par le gouvernement du Canada], et l'élaboration du projet de loi C-18 [la *Loi sur les nouvelles en ligne*, qui exige des plateformes dominantes qu'elles rémunèrent les organisations médiatiques lorsqu'elles hébergent du contenu de nouvelles canadiennes].

### 2.5. Gouvernance de l'ICN

- [20] Les avocats de la Commission ont invité les témoins à consulter un diagramme intitulé « Digital Citizen Initiative: Program Workflow ».
- [21] M<sup>me</sup> Mondou a expliqué que la structure de gouvernance de l'ICN est composée de deux éléments : (i) l'organe consultatif, qui examine les demandes présentées au PCCN pour évaluer leur pertinence et leur adéquation aux objectifs de lutte contre la désinformation et les autres préjudices en ligne; il met en lumière les propositions de projet susceptibles de s'aligner sur ses propres programmes et passe en revue les priorités de financement établies par PCH pour chaque nouvel appel de propositions; et (ii) le comité directeur, qui détermine le programme du volet recherche de l'ICN (y compris le PCCN et l'Initiative pour la recherche en matière de citoyenneté numérique de PCH-CRSH). Cela inclut l'examen des priorités de financement du PCCN à venir, de

## NON CLASSIFIÉ

même que l'apport d'une contribution à leur développement. Elle a ajouté que les organismes de sécurité et de renseignement du Canada participent à l'organe consultatif et qu'ils peuvent faire part de leurs réflexions et de leurs commentaires sur les demandes, sans divulguer d'informations classifiées. Les organisations de la société civile siègent quant à eux sur le comité directeur et contribuent à définir les priorités des différents programmes. Le comité directeur, qui est composé de membres externes, n'a pas accès au renseignement en provenance de la communauté de la sécurité et du renseignement.

- [22] M<sup>me</sup> Mondou a reconnu les critiques formulées dans l'évaluation du programme voulant que l'organe consultatif fût trop vaste pour permettre une coordination et une consultation efficaces lors de l'examen des demandes. De plus, la diversité des membres faisait en sorte que certains n'avaient que peu ou pas de contribution à apporter sur les demandes de financement. En réponse à cette évaluation, un ensemble de recommandations et un plan d'action ont été élaborés. PCH a accepté toutes les recommandations de l'évaluation, y compris les modifications du mandat de l'organe consultatif et du comité directeur.
- [23] M<sup>me</sup> Awad a ajouté que le Secrétariat des institutions démocratiques du BCP organise désormais des réunions mensuelles à l'intention des directeurs, auxquelles PCH prend part. Ces réunions devraient permettre de communiquer des informations sur les projets de l'ICN. PCH peut également y recevoir des informations permettant de déterminer les priorités à poursuivre au sein de l'ICN.

### 2.6. Priorités et projets du PCCN

- [24] [Lorsque le PCCN lance un appel de propositions, PCH détermine les priorités, qui changent d'une année à l'autre.]
- [25] M<sup>me</sup> Awad a expliqué que pour déterminer les priorités pertinentes, l'ICN effectue une analyse des sources publiques ainsi que des projets antérieurs menés par PCH ou par elle-même. L'ICN aligne ensuite ces priorités avec celles du gouvernement du Canada et les communique à l'organe consultatif ainsi qu'au comité directeur. Bien que l'ICN ne consulte pas directement les communautés issues des diasporas lors de l'élaboration des priorités, le comité directeur peut néanmoins faire valoir ces points de vue.

## NON CLASSIFIÉ

- [26] Les avocats de la Commission ont invité les témoins à consulter un mémoire adressé à la ministre Pascale St-Onge [la ministre du Patrimoine] au sujet des priorités de l'appel n° 5 du PCCN. [Le PCCN finance des organisations tierces qui mènent des recherches et des activités éducatives pour renforcer la capacité des Canadiens à faire face à la désinformation en ligne et à d'autres formes de contenus préjudiciables. Ce mémoire fait référence au fait que le PCCN s'apprêtait à lancer son cinquième appel régulier de propositions à l'automne 2023, avec pour objectif d'obtenir l'approbation de sept priorités distinctes. La septième priorité fait explicitement référence à l'élaboration d'outils visant à renforcer la résilience face à la mésinformation et à la désinformation en provenance de gouvernements étrangers, comme la République populaire de Chine (« **RPC** »).]
- [27] Questionnée sur le manque d'attention portée à l'ingérence étrangère dans le passé, M<sup>me</sup> Awad a expliqué que le PCCN avait d'abord travaillé de manière générale pour comprendre le paysage des préjudices en ligne et donner au public les moyens de se défendre contre ceux-ci. Le PCCN a par la suite concentré ses efforts sur d'autres priorités afin de combattre des méfaits spécifiques.

### 2.7. Évaluation des projets et rétroaction

- [28] M<sup>me</sup> Awad a indiqué que le PCCN finance des projets qui présentent des objectifs bien définis et des effets tangibles. Si un projet est axé sur la recherche, la proposition de projet doit démontrer comment celui-ci influencera concrètement le domaine de recherche relatif à l'espace informationnel en ligne. En général, la proposition doit inclure une méthodologie pour évaluer son efficacité, et les responsables de projet doivent rendre compte des résultats et des conclusions au PCCN. L'efficacité est mesurée en fonction des objectifs spécifiques du projet. Cette évaluation porte parfois sur le nombre de personnes touchées par le projet et parfois sur le ciblage d'une communauté spécifique.
- [29] Avant la COVID, le PCCN organisait des conférences pour tous les demandeurs [y compris ceux dont le financement n'était pas approuvé] afin de permettre aux bénéficiaires retenus [projets dont le financement était approuvé] d'échanger des idées. Après la COVID, le PCCN a cessé d'organiser ce type de conférences. M<sup>me</sup> Awad a



## NON CLASSIFIÉ

expliqué que le PCCN compte d'abord sur le bénéficiaire pour diffuser ses conclusions auprès des organisations de la société civile, du monde universitaire et du gouvernement. Par ailleurs, PCH dispose d'une page Web où toutes les informations sur les projets figurent, mais espère améliorer l'ergonomie de cette page pour faciliter l'accès du public. M<sup>me</sup> Awad a mentionné qu'il y avait « matière à amélioration » dans la façon dont le PCCN communique les résultats des projets qu'il a soutenus.

- [30] Mme Awad a indiqué que le site Web de PCH est accessible en anglais et en français, mais n'est pas traduit dans d'autres langues. Selon M<sup>me</sup> Mondou, cela s'explique en partie parce que PCH dispose de ressources limitées.

### 2.8. Projets approuvés en 2024

- [31] [Voici trois exemples de projets dont le financement a été approuvé en 2024 dans le cadre des priorités de l'appel n° 5 : (i) le « Canadian Digital Defenders Collective » (Collectif canadien des défenseurs numériques), un projet axé sur les citoyens visant à renforcer la résilience cognitive des Canadiens face à la désinformation en ligne, aux discours haineux et aux menaces d'influence étrangère. Pour ce faire, des formations d'une journée sont organisées dans diverses villes sous la forme de breffages destinés aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux canadiens, à la police et aux parlementaires; (ii) « Strengthening Community Resilience to Foreign Interference » (Renforcement de la résilience des communautés face à l'ingérence étrangère), un projet de recherche ayant pour objectif d'améliorer la compréhension par le Canada de l'influence étrangère, de la désinformation et des campagnes de répression transnationales menées par la RPC; et (iii) « Disinformation in Canadian Chinese-language Media » (Désinformation dans les médias canadiens de langue chinoise), un projet de recherche se concentrant sur l'ingérence étrangère dans la couverture médiatique canadienne en langue chinoise et sur ses répercussions sur les communautés de la diaspora chinoise au Canada.]

## NON CLASSIFIÉ

### 3. Engagement interministériel

#### 3.1. Engagement fédéral-provincial

[32] M<sup>me</sup> Mondou a fait remarquer que la question de la mésinformation et de la désinformation ne concerne pas uniquement le gouvernement fédéral. Les provinces et les territoires sont également touchés et ont un rôle à jouer. Par exemple, l'éducation des jeunes (qui relève de la compétence provinciale) au sujet de la désinformation et des autres préjudices en ligne est essentielle pour produire une population informée. Pour faciliter le dialogue avec les provinces, PCH mise sur des mécanismes tels que les réunions avec les ministres et sous-ministres provinciaux et territoriaux chargés de la culture et du patrimoine. Par exemple, la ministre St-Onge a invité MediaSmarts à faire une présentation lors de la récente réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Culture.

#### 3.2. Autres formes d'échange d'information

[33] M<sup>me</sup> Awad a observé que PCH communique et reçoit régulièrement des informations lors des réunions mensuelles du Secrétariat des institutions démocratiques du BCP. En outre, l'organe consultatif, composé de représentants de PCH et de plus de 21 autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, facilite l'échange d'informations.

[34] M<sup>me</sup> Mondou a expliqué que PCH est membre de divers comités interministériels, lesquels incluent, entre autres, des représentants du Secrétariat des institutions démocratiques du BCP, de Sécurité publique Canada, d'Affaires mondiales Canada et du ministère de la Justice. Bien que PCH ne soit pas un membre permanent des comités de gouvernance de la sécurité nationale du Canada, il a été invité dans le passé à assister à certaines réunions lorsqu'elles traitaient de la désinformation en ligne et d'autres sujets relevant de son mandat. Le ministère a désormais plus d'interactions avec la communauté de la sécurité nationale qu'en 2018.

[35] PCH copréside un comité sur l'établissement de collectivités en santé. M<sup>me</sup> Awad a ajouté que PCH participe également à un groupe de travail interministériel multilatéral sur le gouvernement ouvert.

## NON CLASSIFIÉ

## 4. Évolutions législatives et politiques

### 4.1. Projet de loi C-63 (Loi sur les préjudices en ligne)

[36] M<sup>me</sup> Awad a indiqué que PCH a organisé des tables rondes à travers le pays et a bénéficié des conseils d'un comité d'experts externes pour élaborer le projet de loi C-63 [dont la partie 1 promulguerait la *Loi sur les préjudices en ligne*]. Le ministère a également consulté des groupes autochtones et d'autres communautés souvent affectées par les préjudices en ligne.

[37] La partie 1 du projet de loi C-63 vise à tenir les plateformes responsables des préjudices en ligne. PCH a déterminé que le projet de loi C-63 n'inclurait pas spécifiquement la mésinformation et la désinformation parmi les types de « contenu préjudiciable », mais que celles-ci sont prises en compte dans la mesure où elles relèvent de l'une des sept catégories de « contenu préjudiciable » définies par la législation. M<sup>me</sup> Mondou a expliqué que cette approche a été choisie pour trois raisons. Premièrement, le projet de loi C-63 aborde déjà de nouvelles questions importantes. Lors de son élaboration, il était primordial de trouver un équilibre entre toute intervention législative et la liberté d'expression. L'inclusion de la mésinformation et de la désinformation parmi les types de « contenu préjudiciable » visés par le projet de loi aurait exacerbé la mesure selon laquelle la liberté d'expression aurait été mise en cause par le projet de loi. Deuxièmement, légiférer sur la mésinformation et la désinformation présente des risques pour le gouvernement du Canada. Il est important que le gouvernement ne prétende pas détenir le monopole de la « vérité » dans l'espace numérique. Troisièmement, PCH continue de surveiller la législation d'autres provinces et territoires concernant la mésinformation et la désinformation pour apprendre les meilleures pratiques.

### 4.2. Projet de loi C-18 [Loi sur les nouvelles en ligne]

[38] M<sup>me</sup> Mondou a expliqué que le projet de loi C-18 [devenu la *Loi sur les nouvelles en ligne*] s'est inspiré de la législation australienne [appelée *News Media and Digital Platforms Mandatory Bargaining Code*; l'objectif de ces deux lois étant d'assurer que les grandes plateformes en ligne rémunèrent les entreprises de presse pour l'utilisation de

## NON CLASSIFIÉ

leur contenu en ligne.] Le Canada a cherché à introduire plus de transparence dans son projet de loi C-18. Ce projet de loi confie en effet à un organisme de réglementation indépendant, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« **CRTC** »), la tâche de décider des exemptions au cadre de négociation obligatoire, en se basant sur les informations fournies par les organes de presse et les plateformes. D'après M<sup>me</sup> Mondou, cette transparence contribue à protéger l'indépendance des médias. Elle a ajouté que les radiodiffuseurs ont également la possibilité de négocier dans le cadre de la *Loi sur les nouvelles en ligne*.

- [39] M<sup>me</sup> Mondou a admis que certaines plateformes se sont opposées lors de la mise en œuvre de l'intervention législative. Par exemple, Meta [la société propriétaire et exploitante de Facebook, Instagram, Threads et WhatsApp] a décidé de supprimer l'accès aux médias d'information sur ses plateformes au Canada afin d'éviter d'être assujettie à ce cadre.
- [40] Mme Mondou a reconnu que les jeunes Canadiens utilisent principalement les réseaux sociaux pour s'informer<sup>1</sup>. Une étude révèle qu'après que Meta eut cessé de diffuser des nouvelles canadiennes sur ses plateformes, un certain nombre de personnes se sont tournées vers les sources d'information traditionnelles. Plus précisément, une étude menée en 2023 par Apptopia, une société spécialisée dans l'information commerciale, indique une augmentation notable du nombre de téléchargements d'applications d'actualités et du nombre d'utilisateurs quotidiens consécutive à l'interdiction de contenu de nouvelles canadien imposée par Meta.
- [41] M<sup>me</sup> Mondou a averti qu'il ne fallait pas se fier uniquement aux plateformes détenues par des entreprises étrangères pour s'informer. M<sup>me</sup> Awad a ajouté pour sa part que l'ICN encourage les initiatives visant à améliorer l'éducation des jeunes aux médias.

---

<sup>1</sup> Les avocats de la Commission ont invité M<sup>me</sup> Mondou à se référer à une statistique décrite dans la *Mise à jour de 2023 du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) sur les cybermenaces contre le processus démocratique du Canada*, qui se lit comme suit : « En 2019, près de 50 % de la population canadienne âgée de 18 à 24 ans utilisait les médias sociaux comme principale source de nouvelles. » [p. 16].

## NON CLASSIFIÉ

### 4.3. Loi sur la radiodiffusion

- [42] [La ministre de PCH est responsable de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui confère au CRTC les pouvoirs et les outils nécessaires pour régler et superviser le système de radiodiffusion.]
- [43] Le CRTC autorise la distribution de services non canadiens au Canada par l'entremise de la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution au Canada (la « Liste ») [la Liste établit quels services de programmation et de stations non canadiens sont approuvés pour distribution au Canada par les entreprises de câble et de satellite canadiennes]. M<sup>me</sup> Mondou a indiqué qu'au début de la guerre en Ukraine, le CRTC a examiné le réseau médiatique russe « RT » (anciennement connu sous le nom de Russia Today) et « RT France » pour décider s'ils devaient être retirés de la Liste. Cette démarche a été effectuée à la demande du Gouverneur en conseil, conformément à l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le CRTC a déterminé que la programmation de RT n'était pas dans l'intérêt du public, ne correspondait pas aux objectifs de la politique de la *Loi sur la radiodiffusion* et l'a ainsi retiré de la Liste. Le CRTC examine actuellement des plaintes concernant des services de radiodiffusion en langue chinoise.
- [44] Il n'existe pas de processus équivalent pour les services de diffusion continue en ligne puisqu'en premier lieu il n'y a pas de réelle autorisation pour les diffuseurs non canadiens afin d'exercer leurs activités au Canada. Toutefois, M<sup>me</sup> Awad a fait remarquer que le projet de loi C-281 [un projet de loi d'initiative parlementaire qui propose des modifications à la *Loi sur la radiodiffusion* et qui vise à interdire l'attribution, la modification ou le renouvellement d'une licence de radiodiffusion à tout diffuseur susceptible d'être influencé par un ressortissant ou une entité de l'étranger reconnu comme ayant commis un génocide, ou faisant l'objet de sanctions en vertu de la loi de Sergueï Magnitski] est actuellement en discussion au Sénat.

## 5. PCH et la communauté de la sécurité et du renseignement

- [45] M<sup>me</sup> Mondou reçoit du renseignement uniquement en fonction du principe du besoin de savoir. Bien qu'elle doive être informée des développements qui surviennent dans la

## NON CLASSIFIÉ

communauté de la sécurité et du renseignement en tant que sous-ministre, elle n'a pas forcément besoin d'accéder à du renseignement spécifique. Les documents de source ouverte et les rapports publics du CST l'aident à comprendre le paysage général des menaces. D'après M<sup>me</sup> Mondou, la communauté de la sécurité et du renseignement communique désormais plus d'informations à PCH que par le passé.

- [46] Elle assiste, selon les besoins du moment, aux réunions du Comité des sous-ministres sur la réponse au renseignement (« **CSMRR** ») en rapport avec le mandat et les projets de PCH. Sa présence à ces réunions s'est avérée bénéfique, permettant à PCH de mettre en avant les politiques et projets à aborder. Même si M<sup>me</sup> Mondou n'était pas au fait du renseignement propre à l'ingérence étrangère, le contenu des discussions du CSMRR ne lui était pas totalement étranger.
- [47] M<sup>me</sup> Mondou a également été invitée à participer aux réunions du Comité des sous-ministres sur la coordination opérationnelle (« **CSMCO** »). PCH n'est pas membre du CSMCO, mais peut y assister lorsque les discussions ont trait à ses travaux.

## 6. Surveillance de l'écosystème de l'information nationale

- [48] [Le Réseau canadien de recherche sur les médias numériques (« **RCRMN** ») est une initiative visant à renforcer et à favoriser la résilience de l'écosystème de l'information du Canada. Il est financé par l'ICN et coordonné par l'Université McGill et l'Université de Toronto.]
- [49] M<sup>me</sup> Awad mentionne que l'ICN reçoit des rapports mensuels du RCRMN par l'intermédiaire du BCP. L'ICN utilise ces rapports pour orienter ses travaux de politique générale. Le RCRMN est une institution indépendante qui dispose de sa propre administration. L'ICN n'est pas chargée de la surveillance de l'espace informationnel en ligne relatif aux élections canadiennes et n'a pas la capacité de le faire. M<sup>me</sup> Awad a indiqué qu'un tel rôle ne correspondrait pas vraiment au mandat de PCH. M<sup>me</sup> Awad a ajouté que si PCH devait développer davantage de compétences, celles-ci seraient probablement mieux employées dans l'élaboration de nouvelles politiques plutôt que dans la surveillance de l'écosystème national de l'information en ligne.

## NON CLASSIFIÉ

### 7. Engagement international

- [50] M<sup>me</sup> Awad a ajouté que PCH travaille en partenariat avec la Commission européenne pour aborder l'évolution des politiques et des meilleures pratiques face aux préjudices en ligne, y compris la désinformation, dans le cadre de dialogues numériques périodiques tenus entre le Canada et l'Union européenne. PCH entretient également des relations bilatérales avec le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ainsi que d'autres pays du G7 et du G20. Ces collaborations influencent et inspirent le travail législatif ainsi que les efforts de l'ICN.
- [51] M<sup>me</sup> Mondou a ajouté que PCH cherche activement à engager le dialogue avec d'autres pays. Par exemple, l'organisation a participé à un événement parallèle organisé par le Brésil sur « l'intégrité de l'information » dans le cadre du G20. PCH a également rencontré le ministre de la Culture de la Lituanie.

### 8. Autres initiatives visant à créer une population plus résiliente

- [52] PCH fait partie d'un groupe de travail interministériel sur la mise à jour du Plan pour protéger la démocratie canadienne.
- [53] PCH explore comment il pourrait en faire plus, notamment en étudiant les codes de pratiques d'autres pays en matière de gouvernance des plateformes numériques et comment ils sont parvenus à améliorer la transparence et réduire la désinformation.
- [54] PCH évalue également si le gouvernement fédéral dispose des outils nécessaires pour éliminer les incitations financières liées à la diffusion de la désinformation.
- [55] M<sup>me</sup> Awad a expliqué que PCH envisage de développer une stratégie nationale pour la littératie aux médias numériques, soulignant qu'une telle initiative nécessite la collaboration et l'adhésion des provinces et territoires. Elle a mis en avant que l'éducation du public à la désinformation est une bonne façon de renforcer la résilience de la société, en citant la Finlande et Taïwan comme exemples de pays ayant bâti un écosystème résilient.

## NON CLASSIFIÉ

- [56] M<sup>me</sup> Awad ne possède pas de données précises permettant de déterminer si la résilience observée dans des pays comme la Finlande et Taïwan face à la désinformation et à la désinformation provenant d'acteurs étatiques étrangers se traduit par une résilience plus générale à ces phénomènes, ou encore si le fait d'enseigner aux enfants ce qu'est la désinformation peut entraîner une transmission de ces connaissances vers leurs parents. Toutefois, certains des programmes soutenus par l'ICN ciblent également d'autres segments de la population.
- [57] M<sup>me</sup> Mondou a insisté sur le fait que le Canada sera plus vulnérable à la désinformation s'il ne soutient pas les nouvelles locales et les médias d'information fiables. Elle a fait remarquer que l'intelligence artificielle risque de rendre l'espace numérique encore plus complexe. PCH a déjà entamé des réflexions sur la façon d'aborder l'IA et de réagir à celle-ci dans le contexte de la désinformation et de la littéracie numérique.